COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2012

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :

M. Le Président

n° 1 **Désignation du Secrétaire.**

Muriel CHERADAME est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 2 **Pouvoirs.**

Mme Béatrice BARRUEL a donné pouvoir à Mme Muriel CHERADAME

M. Dominique LEBRUN a donné pouvoir à Mme Carole MIKO

M. Pascal LAVAL a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

M. Le Président

n° 3 <u>Approbation du compte-rendu de la séance du</u> 14 mars 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 4 Rapport d'activités 2011

L'année 2011 constituait la première année complète d'exercice du S.I.V.U. Lors des deux premiers Comités Syndicaux, le Président, le Vice-Président désigné "Président délégué" et le Bureau du S.I.V.U. ont été élus. Il a également été procédé à l'adoption du budget 2011 et au vote des contributions des communes membres.

Un plan d'actions pour le S.I.V.U. a par ailleurs été défini, notamment les grandes orientations du projet. L'objectif du projet est d'intégrer significativement le développement durable dans la conception du futur éco-quartier dans un souci de cohérence urbanistique et de qualité architecturale. Imaginer de nouvelles formes urbaines en associant un parc public, des quartiers d'habitations et des activités autour d'une avenue traversante, ossature de l'organisation du site.

Le S.I.V.U. a, par ailleurs, lancé la consultation pour un marché de prestation d'assistance et de conseil en ingénierie

financière et comptable.

Enfin, une réflexion a été engagée concernant les études environnementales et urbanistiques et concernant les différentes modalités à envisager pour une concertation particulièrement développée dans le cadre des études sur ce projet d'éco-quartier. Ainsi, une consultation ayant pour objet la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) est en cours d'élaboration.

Le projet d'éco-quartier des Groues est une opération d'aménagement axée fortement sur le développement durable qui doit faire l'objet de modalités participatives de concertation.

La mise en place d'un comité d'acteurs a ainsi été validée et aura pour objectif d'élaborer des propositions concernant les différentes thématiques du projet, qu'elles soient urbanistiques, environnementales ou encore liées aux logiques de déplacements et aux problématiques de circulation et de stationnement. L'animation de ce comité d'acteurs se fera par un ou plusieurs élus désignés par le Comité Syndical.

La composition du Comité d'Acteurs reste à déterminer quant à son nombre et aux personnes à intégrer.

Pour organiser et animer la concertation de ce projet, il sera fait appel à un prestataire extérieur.

**

Mme MIKO indique ne pas avoir reçu son dossier. Elle s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. le Président indique que le dossier a bien été déposé le 23 mars 2012 par appariteur et s'étonne donc de cette non réception. Une enquête sera diligentée par les services du S.I.V.U.

Adopté par 9 voix. Il y a 1 abstention.

M. Le Président

n° 5 <u>Remboursement des frais de levées topographiques</u> à la Ville d'Or<u>léans – Approbation .</u>

Dans le cadre de l'aménagement de l'Eco-quartier des Groues et afin d'anticiper les études préalables à cette opération, des levés topographiques ont été réalisés au cours du 1er trimestre 2011 pour un montant de 31 426,78 € T.T.C.

Cette dépense a été engagée par la Ville d'Orléans en novembre 2010, soit avant l'installation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Eco-quartier des Groues le 18 mars 2011. Il avait été acté dans le budget primitif de 2011 le remboursement de cette dépense à la Ville d'Orléans par le S.I.V.U.

Le S.I.V.U. est désormais financièrement à même de régulariser cette situation en procédant au remboursement de ces études à la Ville d'Orléans.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le remboursement à la Ville d'Orléans des frais liés aux levés topographiques d'un montant de 31 426,78 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 6 Approbation du compte de gestion 2011.

Le comptable public a transmis au S.I.V.U. le compte de gestion pour l'exercice 2011 qui retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (date de clôture de l'exercice).

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté :

- En recettes à la somme de 87 000 €
- En dépenses à la somme de 90 €

Le résultat du compte de gestion est arrêté à 86 910 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Principal et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

M. Le Président

n° 7 <u>Approbation du compte administratif 2011.</u> Approbation.

Au vu des réalisations suivantes :

- En section de fonctionnement :

Le S.I.V.U. a dépensé 90 € au titre des frais de publicité pour la consultation en vue du marché d'assistance financière et budgétaire lancé en fin d'année 2011. Il a par ailleurs perçu 87 000 € au titre des contributions des communes membres.

L'excédent de fonctionnement dégagé s'élève à 86 910 €.

- En section d'investissement :

Le budget 2011 prévoyait des dépenses d'investissement à hauteur de 60 000 €. Le S.I.V.U. n'a pas engagé de frais au titre de l'investissement. Ainsi, ces crédits sont annulés.

Par ailleurs, aucune recette n'est constatée sur l'exercice.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'exécution du budget de l'exercice 2011 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme

- Séance du vendredi 30 mars 2012 -

imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 et synthétisée ci-dessous, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de	Section de fonctionnement	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
l'exercice 2011	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00€
Reports de	Report en section de fonctionnement	0,00€	0,00 €	0,00€
l'exercice 2010	Report en section d'investissement	0,00€	0,00 €	0,00€
	TOTAL	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00€	0,00 €	0,00€
à reporter	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00€
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00€
	TOTAL	90,00 €	87 000,00 €	86 910,00 €

M. le Président du S.I.V.U. quitte la séance le temps du vote du compte administratif.

Adopté par 9 voix.
Il y a 1 non participation du Président
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.
La présidence de la séance est assurée par
M. Christophe CHAILLOU, Vice-Président délégué, de 9h16 à 9h17.

M. Le Président

n° 8 Affectation des résultats de l'exercice 2011.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir d'une part constater un excédent de fonctionnement de 86 910 € et un excédent d'investissement nul, et, d'autre part, affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 à savoir 86 910 € à la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 9 Approbation du budget primitif 2012.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 14 mars 2012 et au vote de la délibération n° 8 du 30 mars 2012 portant affectation des résultats de l'exercice 2011 en section de fonctionnement, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget principal du Syndicat Intercommunal de l'Eco-quartier des Groues.

Le budget primitif pour l'exercice 2012 se compose d'un unique budget principal.

Il est arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	30 000,00 €	
74 – Dotations et participations		87 000,00 €
002 – Résultat reporté ou anticipé		86 910,00 €
023 – Virement à la section	143 910,00 €	
d'investissement		
TOTAL	173 910,00 €	173 910,00 €

Et en section d'investissement aux sommes suivantes :

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
20- Immobilisations corporelles	143 910,00 €	
021 – Virement de la section de		143 910,00 €
fonctionnement		
TOTAL	143 910,00 €	143 910,00 €

Il est précisé que le budget est équilibré sans recours à l'emprunt grâce à l'affectation intégrale des résultats de 2011 en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 10 <u>Exercice 2012 – Fixation des contributions des communes membres – Approbation .</u>

Comme pour l'exercice budgétaire 2011, les contributions de la Ville d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle au S.I.V.U. doivent être déterminées selon la proportion de 2/3, 1/3.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir fixer à 87 000 € le montant des contributions des communes pour l'année 2012, selon la répartition suivante :

Ville d'Orléans : 58 000 €

Ville de Saint Jean de la Ruelle : 29 000 €

Ces montants sont identiques à ceux de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 11 <u>Délégation de signature accordée au Directeur –</u> Communication .

Lors du Comité syndical du S.I.V.U. du 14 mars 2012, il a été acté la nomination de M. GUY comme directeur du S.I.V.U.

Afin de gérer au quotidien le S.I.V.U., il convient qu'une délégation de signature lui soit accordée pour certains actes. Ainsi il lui sera donné délégation de signature notamment pour les actes suivants (liste non exhaustive) :

- <u>pièces financières</u> : bilans financiers justificatifs dans le cadre des versements de subventions, documents et courriers érigés dans le cadre de lignes de trésorerie, courriers de réponse aux enquêtes financières,...
- <u>pièces relatives aux marchés publics</u> : bons de commande, devis, certificats de paiement, acomptes, courriers de convocation aux commissions d'appels d'offres des marchés et des jurys, courriers aux candidats non retenus, ...

- Séance du vendredi 30 mars 2012 -
 - <u>pièces relatives à l'aménagement, la planification</u> <u>urbaine et l'urbanisme</u> : courriers destinés à France Domaines,
 - <u>pièces juridiques</u> : courriers de saisine d'avocat, courrier de gestion et de suivi de contrat d'assurance,...
 - <u>autres pièces</u> : certificats du caractère exécutoire des délibérations, courriers relatifs à la réutilisation des informations publiques, etc...

Questions diverses

Mme MIKO demande que lui soit communiquée la planification de la mise en œuvre de la concertation et des prochains Comités Syndicaux.

L'A.M.O. urbain et environnemental, restant à désigner, devra élaborer un projet d'aménagement en lien avec les services du S.I.V.U. Une concertation pourrait donc être envisagée en septembre ou octobre 2012 et la tenue d'un prochain Comité Syndical pourrait avoir lieu à l'automne 2012.

Le projet d'aménagement devra s'appuyer sur des éléments structurants tel que le parc urbain dans une logique d'écoquartier.

M. CHARRON s'interroge, quant à lui, sur le projet d'avenue traversante qui figure en emplacement réservé sur le terrain des Groues.

Ce projet d'avenue existe depuis une trentaine d'année. Cette transversale reste essentielle. C'est un véritable enjeu pour le développement du site mais aussi pour le développement d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de l'Agglomération. Le projet d'aménagement du terrain des Groues devra donc prendre en compte l'intégration de cette voirie à dimension urbaine en lien avec l'AgglO qui en sera maître d'ouvrage.

Mme BEAUVALLET souligne que la concertation doit se faire avec les habitants, les associations mais également, et c'est le principe d'un écoquartier, avec les futurs habitants afin qu'ils s'approprient leur quartier, le respectent et le développent.

M. le Président et M. CARRE soulignent que le projet en est à son démarrage et c'est bien dans cet esprit de concertation que sera mené le futur projet d'aménagement.

Orléans, le 6 avril 2012 Le Président du S.I.V.U. Serge GROUARD